

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>SOCIETE SATO – BRANCHEMENT ELECTRIQUE</b> <b>RUE CAMILLE SAINT-SAENS</b> <b>ARRETE N° 2022/117</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de la Voirie Routière ;  
VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 9 mai 2022 de la société SATO sollicitant la Ville pour des travaux relatifs à un branchement électrique rue Camille Saint-Saëns à Ifs ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

**ARRETE**

- Article 1 :** La société SATO est autorisée à procéder, à partir du 30 mai 2022 et pendant une durée de 19 jours, à des travaux relatifs à un branchement électrique rue Camille Saint-Saëns à Ifs.
- Article 2 :** Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, la chaussée sera rétrécie et le stationnement sera interdit (neutralisation de 8 places de stationnement) du 30 mai au 17 juin 2022. La société SATO réalisera ces travaux avec fouille ponctuelle sous trottoir.
- Article 3 :** La société SATO est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société SATO devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
  - La Police Municipale d'Ifs ;
  - La société SATO ;
  - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
  - KEOLIS ;
  - Le SDIS. ]

Fait à Ifs, le 17 mai 2022



Le Maire,

  
**Michel PATARD-LEGENDRE.**